

par le blocus continental, laquelle suppose que chaque peuple doit se suffire à lui-même. Or, chaque peuple a intérêt, non pas à tout faire, mais à faire principalement ce qu'il fait le mieux. Il faut donc revenir au régime de la liberté, sans brusquerie, mais par une transition sagement réglée. Pour pouvoir pratiquer les échanges indispensables à la prospérité de notre industrie, il faut ouvrir la France aux marchandises étrangères.

C'est à l'effet d'assurer autant que possible le libre débouché de nos fabrications sur les marchés extérieurs que la Chambre de commerce insiste sur la nécessité des traités de commerce bien définis ; elle les préfère au traitement de la nation la plus favorisée. Elle obtint entièrement gain de cause en 1860, grâce aux efforts et à l'intelligente activité de son président d'alors, M. Brosset, qui fut un des artisans du traité de commerce avec l'Angleterre. En ouvrant à nos soieries le marché anglais, il compensa la diminution du marché américain fermé par des droits prohibitifs. C'était un beau succès. Mais depuis, il fallut sans cesse revenir à la charge pour conserver le terrain gagné.

Cette ténacité est un des traits qui sont l'honneur du caractère lyonnais. Un autre est l'indépendance courageuse avec laquelle les représentants des intérêts économiques de la cité ont toujours parlé au Gouvernement pour prendre la défense de ces intérêts lorsqu'ils les voyaient menacés. Nous en avons un exemple remarquable dans l'intervention de la Chambre de commerce, au moment où Napoléon, après l'écrasement de la Prusse, sentant l'Angleterre dans toutes les résistances qu'il rencontrait en Europe, venait de décider le blocus continental pour essayer de l'atteindre dans les sources vives de sa richesse. On vit tout de suite à Lyon les conséquences de cet acte.

La Russie, où Lyon devait avoir au xx<sup>e</sup> siècle de si grands intérêts, était déjà au début du xix<sup>e</sup>, avec l'Allemagne, le débouché le plus considérable de la Fabrique lyonnaise. La Chambre de commerce, s'adressant à l'Empereur avec une liberté de langage à laquelle celui-ci n'était pas accoutumé, ne craignit pas de lui donner des conseils pour sa politique extérieure. Tout en enveloppant ces conseils des formules habituelles de compliments au pouvoir et de protestations de soumission et de dévouement, elle exprime les craintes légitimes que lui inspire le blocus conti-